

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Poitou-Charentes

Service connaissance des territoires
et évaluation
Division intégration de l'environnement
et évaluation

Nos réf. : SCTE/DIEE – N°223

Courriel : diee.scte.dreal-pch@developpement-durable.gouv.fr
S:\SCTE-DEE\dossiers_instruits\86\ICPE\CarrieresJardres\defrichement_les-grippes\avis\AE-tacite_les-grippes_02-04-15.odt

Poitiers, le 02 AVR. 2015

La Préfète,

à

Monsieur le Secrétaire général
de la Préfecture de la Vienne

**INFORMATION RELATIVE A
L'ABSENCE D'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

Demandeur : **Société des Carrières de la Vienne**

Intitulé et lieu du projet : **Demande d'autorisation de défrichement d'une surface de 1 ha, lieu-dit Les Grippes à Jardres.**

Autorité en charge de la décision : **Préfecture de la Vienne**

Service instructeur : **Direction départementale des territoires de la Vienne**

Par courrier reçu le **04/03/2015**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier cité ci-dessus.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

En effet, le pétitionnaire ayant déposé une demande d'autorisation d'exploiter la carrière au lieu-dit Les Grippes à Jardres, l'autorité environnementale émettra un avis dans le cadre de cette procédure. Cet avis portera sur l'ensemble du projet (défrichement et ICPE).

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour la Préfète et par délégation,

Pour le chef du SCTE
L'adjointe, responsable de la Division
Intégration de l'Environnement et Evaluation

Michaële LE SAOUT

- PJ : avis de l'ARS

- Copie à :

. SGAR

. Direction départementale des territoires de la Vienne

. ARS